

« **L'UNSA** : 1^{ère} force syndicale signataire du protocole »

DSAC : une reconnaissance attendue des personnels administratifs B et C titulaires d'une licence de surveillance

Lors du dernier Comité de Suivi du Protocole (CSP) du 24 janvier 2018, l'UNSA-Administratifs a réclamé une réunion conclusive au sujet de la reconnaissance des personnels administratifs B et C titulaires d'une licence de surveillance. Cette réunion s'est tenue le jeudi 22 février 2018, à Farman.

Au terme des échanges avec l'administration un accord a été trouvé : le versement d'un montant de 75 € mensuels se fera pour les agents détenteurs d'une licence de surveillance de niveau 2 et de 55 € mensuels pour les agents détenteurs d'une licence de surveillance de niveau 1.

Depuis plusieurs mois, l'UNSA-Administratifs ne cessait de réclamer l'application de cette mesure protocolaire tant attendue par les personnels concernés. Que ceux-ci se rassurent, même si ce dossier a trainé en longueur, la date d'application rétroactive de la mesure reste inchangée, au 1^{er} juillet 2017.

L'UNSA-Administratifs félicite très chaleureusement ses collègues administratifs B et C de la DSAC qui voient dans l'aboutissement de cette mesure tant attendue, un juste retour de leur investissement personnel au service des métiers de la surveillance.